

COMPRENDRE LE "PER CAPITA"

Qu'est ce que le Per Capita ?

La cotisation "Per Capita" (qui signifie "par tête") est une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis, chacun comptant pour un.

Quels sont les critères de calcul ?

2 critères sont pris en compte :

✓ La taille de l'entreprise

✓ Le suivi médical

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Le Per Capita est une obligation légale

Article L-4622-6 du Code du Travail

"Les dépenses afférentes aux Services de Santé au Travail sont à la charge des employeurs. Dans le cas de services communs à plusieurs entreprises, ces frais sont répartis proportionnellement au nombre de salariés."



QUELS SONT LES TARIFS ?



De 1 à 10 salariés : SIS/SIA* = 84 € HT

SIR** = 109 € HT



+ de 10 salariés : SIS/SIA* = 97 € HT

SIR** = 122 € HT

* Suivi Individuel Simple ou Adapté

** Suivi Individuel Renforcé

COMMENT EST CALCULÉE MA COTISATION ?



J'ai **5 salariés** dans mon entreprise, ils sont en **Suivi Individuel Simple**



Le tarif de la cotisation établi par preveno pour ces critères soit **84 € HT**



La cotisation annuelle pour mon entreprise est de **420 € HT**

Plus d'informations sur www.preveno.fr